

MAIRIE D'ESNANDES

17137



Téléphone : 05 46 01 32 13
Télécopie : 05 46 01 21 93
Email : accueil@esnandes.fr

**Compte rendu
Conseil Municipal
18 Janvier 2012**

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal**

L'an deux mil douze, le dix-huit janvier, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann Juin, Maire.

Date de convocation : 12 janvier 2012

Présents : Yann Juin, Michel Rougier, Jean-Pierre Roblin, Fabrice Brisson, Béatrice Vinet, Françoise Guigard, Béatrice Vinet, Sylvia Pain, Virginie Vincendeau, Béatrice Gomit, Christine Trichet, Alain Bouvet, Joël Deschamps, Paul Couzard, Robert Portier.

Absents représentés : Manuel Mandon par Michel Rougier, Yvan Bailly par Virginie Vincendeau.

Absents non représentés : David Loutreuil, Pascale Buronfosse-Bjaï, Christine Guézou.

Secrétaire de séance : Virginie Vincendeau.

Compte rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2011 : adopté à 16 voix
Toutes les délibérations sont adoptées à 16 voix

2012 – 01/01 – Mandatement des factures d'investissement avant le vote du BP et des Budgets annexes 2012

Rapporteur : Joël Deschamps

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que l'article L1612-1 du CGCT précise que jusqu'à l'adoption du Budget Primitif, l'exécutif de la commune peut, sur autorisation de l'organe délibérant, liquider ou mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Ces crédits seront inscrits au budget lors de son adoption. Dans la mesure où cette opération a reçu un commencement d'exécution, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements ci-dessous. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est unanime.

Opération 78 : mairie

Article	Objet
Art 2235	remplacement du réseau de chauffage : 9032,44 €TTC

Opération n°108 : Eglise Saint-Martin

Article	Lot	Objet
2313		Honoraires du vérificateur des monuments historiques : 1883,45 €TTC
2313		Honoraires (7) du vérificateurs des monuments historiques : 653,51 €TTC
2313	4	Charpente et couverture TC : 3.712,80 €TTC
2313	4	Charpente et couverture TF : 3.367,10 €TTC
2313	2	Maçonnerie/Pierre de Taille TF : 1.390 €TTC
2313	2	Maçonnerie/Pierre de Taille TC : 3063,32 €TTC
2313	3	Charpente TF : 2.923,60 €TTC
2313	3	Charpente TC : 4.934,15 €TTC

Opération 2011114 : Equipements publics (écoles, restaurant scolaire et mairie)

Article	Objet
238	SEMDAS (fonds n°3) : 35.885,80 €TTC

Opération 80 : Voirie

Article	Objet
2152	Syndicat départemental de la voirie : 5.724,55 €TTC

Budget annexe du camping municipal : opération 2009101

Article	Objet
2313	Aménagement d'une allée du camping : 5648,71 €TTC

2012 – 02/01 - Indemnités de conseil allouée au comptable du trésor chargé des fonctions de receveur

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Vu l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 a précisé les modalités d'attribution de l'indemnité citée en objet,

Conformément à l'article 3 et à l'article 4 de l'arrêté précité,

Après en avoir délibéré,

Monsieur le Maire propose :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mme Hélène GILBERT, receveur municipal par intérim jusqu'au 31 décembre 2011.

Les membres du Conseil Municipal sont unanimes.

Débat d'orientations budgétaires 2012

Rapporteur : Jean-Pierre ROBLIN

Conformément aux dispositions des articles L 2312 du CGCT, un débat sur les orientations budgétaires peut avoir lieu dans les communes de moins de 3.500 habitants.

Voici la note fixant les orientations générales du budget 2012 contenant les informations sur l'évolution financière de notre commune qui permettront de débattre sur les priorités qui seront retenues au budget primitif.

Perspectives économiques sur le plan national :

Le projet de loi de finances pour 2012 est calé sur un taux de croissance de :

1 % (0,3 % par l'OCDE) et un taux d'inflation contenu à 1,4 % (1,7 % par le FMI).

La consommation des ménages restera modérée : + 0,4 % (+ 0,7% en 2011, + 1,3 % en 2010).

Budget de Fonctionnement de la commune :

1/ Les Dépenses :

La situation comptable actuelle nous fournit les enseignements suivants, à l'état d'estimation :

L'épargne brute dégagée est de :

(RRF 1 673 738 € - DRF 1 375 245 €) = **298 493 €.**

L'épargne nette sera de :

Ep Brute 298 493 € – capital de la dette : 139 811 € = **158 682 €.**

En 2010, l'épargne nette était : 109 858 € et nulle les années antérieures.

Le ratio de couverture : DRF + capital de la dette / RRF soit :

1 375 245 € + 139 811 € : 1 673 738 € = **0,91**

Les dépenses sont couvertes quand le ratio < ou = 1.
 Pour mémoire ce ratio était de **0.93** au CA 2010.

Les charges réelles sont réparties ainsi :

	2009 / %	2010 / %	2011 / %
Charges de personnel	646 552 € / 48,72%	622 964 € / 46,9 %	614 435 € / 44,68 %
Charges financières	66 439 € / 5,01%	60 606 € / 4,56 %	60 411 € / 4,39 %
Subv. + participations	236 145 € / 17,79%	263 576 € / 19,84 %	257 689 € / 18,74%
Autres charges réelles	378 011 € / 28,48 %	381 043 € / 28,7 %	442 710 € / 32,19%
Total	1 327 147 €	1 328 189 €	1 375 245 €

L'évolution des carrières et la réorganisation des services seront à prendre en compte. Les autres charges devraient être maintenues aux mêmes proportions afin de permettre la maîtrise des charges réelles au niveau de 2011 sachant qu'une charge supplémentaire apparaîtra en 2012 : les tickets restaurants qui devraient représenter une dépenses annuelle de 20.000 €.

2/ Les Recettes :

	2009 / %	2010 / %	2011 / %
Ressources fiscales	734 757 € / 47,3 %	708 258 € / 44,21%	770 283 € / 46,02%
DGF + dotations	529 925 € / 34,12 %	479 862 € / 29,95%	624 635 € / 37,32%
Produits courants	207 049 € / 13,33 %	331 392 € / 20,68 %	235 903 € / 14,09%
Atténuations charges	81 569 € / 5,25 %	82 629 € / 5,16 %	42 917 € / 2,57%
Total	1 553 300 €	1 602 141 €	1 673 738 €

3/ L'autofinancement :

Le ratio qui prend en compte la couverture des charges (personnel, contingents, intérêts) par les produits est **51%**.

Il était de 48% en 2010, 51 % en 2009, 60 % en 2008, 59 % en 2007, 52 % en 2006, 54 % en 2005. Ce ratio doit être compris entre 41% et 55 % pour assurer à la commune un autofinancement correct. La capacité d'autofinancement représente l'excédent résultant du fonctionnement pour financer les opérations d'équipement.

En 2011, pour **100 €** :

- il a été dépensé **37 €** pour le Personnel, **26 €** pour les autres charges réelles, **15 €** pour les subventions et participations, **4 €** pour les charges financières,
- il a été constitué **18 € capacité d'autofinancement** (18 € en 2010, 17 € en 2009, 4 € en 2008).

Budget d'Investissement de la commune :

1/ Dépenses :

3 grands projets pour 2012 sont envisagés. Il s'agit principalement de :

Restructuration des équipements publics

Les travaux, présentés lors du dernier Conseil Municipal du 15 décembre 2011, représentent un montant total de 2.670.000 € TTC.

Aménagement du Centre Bourg

Les projets sont dans une seconde phase d'études pour affiner les aménagements.

Camping Municipal

Mise en sommeil des gros travaux d'investissement dans l'attente des résultats des études de submersion marines et de PPR. Les investissements seront réalisés à minima pour permettre un accueil de qualité stable.

Salles municipales

Dans la salle Jean Audineau, sont prévus des travaux de mise aux normes des sanitaires pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite (fauteuil, visuel, auditif et moteur) conformément aux dispositions en vigueur dans les Etablissements Recevant du Public (la loi impose aux communes d'être en conformité avec ces normes au 1^{er} janvier 2015).

2/ Recettes :

Concernant la restructuration des équipements publics, les dossiers de demandes de subventions ont été déposés fin décembre auprès des collectivités : Conseil Général, Conseil Régional, la Communauté d'agglomération de La Rochelle et la Préfecture. Ces subventions seront complétées par un emprunt afin de ne pas entraver les capacités de financement propres.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Jean-Pierre Roblin, adjoint aux finances, pour cette présentation claire et sincère.

Cependant, malgré des perspectives positives, Monsieur le Maire insiste sur une situation quelque peu troublante. En effet, depuis 3 ans, la situation financière de la commune, sous la vigilance accrue de Monsieur Jean-Pierre Roblin, s'est très sérieusement améliorée. Pour autant, ces bons résultats ne nous seront certainement d'aucun recours pour faire valoir notre besoin d'investissement 2012, à hauteur de 1,5 million d'euros, auprès des établissements bancaires. En effet, la situation financière tant sur le plan national qu'international bouleverse considérablement les équilibres actuels et l'ensemble des commune est dans une situation critique pour équilibrer ses budgets 2012 et ainsi maintenir un niveau d'investissement à la hauteur de la qualité souhaitée pour proposer des services publics adaptés.

Questions diverses :

Monsieur Fabrice Brisson rappelle qu'une enquête publique a été lancée sur les voiries communales, Madame Françoise Guigard se félicite de la première réunion d'information du club informatique et Madame Béatrice Vinet regrette que les travaux du distributeur de billets ne soient toujours pas terminés.

Séance levée à 21h30